

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

6ème chambre

Rôle de la séance publique du 12/12/2025 à 09h00

Président : Monsieur COIFFET

Assesseurs : Monsieur PONS et Madame BOUGRINE

Greffière : Madame SIROT

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

01) N° 2403533

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur	M. D Frantz	Me VERITE
Défendeur	MINISTERE DE LA JUSTICE	
Autres parties	DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES	

Requête de M. Frantz D contre le jugement n°s 2005213, 2008285, 2010545, 2100648, 2109251 du 11 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté ses demandes tendant à l'annulation des décisions des 20 novembre 2019, 10 décembre 2019, 13 janvier 2020 et les décisions de février et mars 2020 par lesquelles la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes l'a placé en congé de maladie ordinaire non imputable au service pour la période du 14 octobre 2019 au 31 mars 2020 ainsi que les décisions implicites par lesquelles le ministre de la justice a rejeté les recours hiérarchiques présentés les 24 janvier 2020 et 14 mars 2020, les décisions non datées par lesquelles la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes a prolongé son congé de maladie ordinaire non imputable au service pour la période du 1er avril 2020 au 5 juin 2020 ainsi que la décision implicite par laquelle le ministre de la justice a rejeté son recours hiérarchique présenté le 5 juin 2020, la décision non datée par laquelle la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes a prolongé son congé de maladie ordinaire non imputable au service pour la période du 6 juin 2020 au 5 juillet 2020 ainsi que la décision implicite par laquelle le ministre de la justice a rejeté son recours hiérarchique présenté le 19 août 2020, la décision non datée par laquelle la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes a prolongé son congé de maladie ordinaire non imputable au service pour la période du 19 août 2020 au 02 octobre 2020 ainsi que la décision implicite par laquelle le ministre de la justice a rejeté son recours hiérarchique présenté le 3 novembre 2020 et enfin l'arrêté du 18 juin 2021 par lequel la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Rennes l'a placé en disponibilité d'office pour une durée d'un an à compter du 7 octobre 2020.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

02) N° 2500113

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme L Brigitte

OUEST AVOCATS
CONSEILS

Défendeur RECTORAT DE LA REGION ACADEMIQUE
NORMANDIE ET DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE

Requête de Mme Brigitte L épouse V contre le jugement n°2011687 du 13 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 21 septembre 2022 par laquelle le recteur de la région académique de Normandie a rejeté sa demande de reconnaissance d'imputabilité au service de ses arrêts de travail du 22 juin 2018, du 25 juin au 1er juillet 2018 et du 13 juillet au 13 août 2018

03) N° 2402792

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme T Angela

Me WOZNIAK

Défendeur MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Angela Z épouse T contre le jugement n° 2010106 du 11 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 25 octobre 2019 par laquelle le ministre de l'intérieur a confirmé l'ajournement à deux ans de sa demande de naturalisation.

04) N° 2403046

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme D Malika

Me RODRIGUES DEVESAS

Défendeur MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Malika D contre le jugement n°2101657 du 16 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du ministre de l'intérieur du 13 janvier 2020 rejetant son recours contre la décision du 4 juin 2019 par laquelle le préfet de la Loire-Atlantique a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation.

05) N° 2500012

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. Y Ulus

Me RODRIGUES DEVESAS

Défendeur MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Requête de M. Ulus Y contre le jugement n° 2114099 du 15 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté son recours hiérarchique formé contre la décision du 17 juillet 2020 du préfet de Loire-Atlantique rejetant sa demande de naturalisation

06) N° 2500015

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur Mme S EPOUSE Y Sadet

Me RODRIGUES DEVESAS

Défendeur MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Requête de Mme Sadet S épouse Y contre le jugement n° 2114089 du 2 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle le ministre de l'intérieur a rejeté sa demande de naturalisation

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

07) N° 2500273

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. A Moussa

Me KALED

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Requête de M. A Moussa contre le jugement n° 2301905 du 19 novembre 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 2 juin 2023 par laquelle le préfet de l'Orne a refusé de lui délivrer une carte nationale d'identité ;

08) N° 2501289

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. G Hrahat

Me KHATIFYIAN

Défendeur PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Requête de M. Hrahat G contre le jugement n° 2505926 du 25 avril 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 mars 2025 par lequel le préfet de Maine-et-Loire l'a assigné à résidence dans ce département pour une durée de quarante-cinq jours.

09) N° 2501448

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. K Mikheil

M. BERTHAUT

Défendeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Requête de M. Mikheil K contre le jugement n° 2407485 du 7 janvier 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 13 décembre 2024 par lequel le préfet d'Ille-et-Vilaine l'a assigné à résidence pour une durée de quarante-cinq jours

10) N° 2501558

RAPPORTEUR : M. PONS

Demandeur M. S Yassin

JAIDI AVOCAT

Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

Requête de M. Yassin S contre le jugement n°2506299 du 7 mai 2025 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 31 mars 2025 par lequel le préfet de la Sarthe l'a assigné à résidence pour une durée de quarante-cinq jours.

**COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE Nantes**

6ème chambre

Rôle de la séance publique du 12/12/2025 à 09h45

Président : Monsieur COIFFET

Assesseurs : Monsieur PONS et Madame BOUGRINE

Greffière : Madame SIROT

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

01) N° 2400332

RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur	Mme	T	Marie-José	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT
Défendeur	COMMUNE DE SAINT AGATHON			CABINET COUDRAY URBANLAW

Mme Marie-José T demande à la cour d'annuler le jugement n°s 2200443, 2205362 du 8 décembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet opposée à sa demande de protection fonctionnelle en date du 15 juillet 2022, d'engager la responsabilité de la commune de SAINT-AGATHON en raison des faits de harcèlement moral dont elle a été victime, d'enjoindre à la collectivité de lui accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle et de prononcer la condamnation de la commune de Saint-Agathon à lui verser la somme totale de 26171 euros.

02) N° 2402736

RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur	Mme	T	Sandra	Me DE BYNAST
Défendeur	COMMUNE D' ESSARTS EN BOCAGE			ATLANTIC JURIS

Requête de Mme Sandra T contre le jugement 2011335, 2011336 du 11 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation d'une part, de la décision du 14 septembre 2020 par laquelle le maire d'Essarts-en-Bocage a refusé de lui accorder la protection fonctionnelle et d'autre part, de l'arrêté par lequel le Maire de la Commune des Essarts en Bocage l'a suspendue de ses fonctions à compter du 15 septembre 2020.

RAPPORTEURE PUBLIQUE : Mme BAILLEUL

03) N° 2403668

RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme F Annie
Défendeur REGION BRETAGNE

Me BEGUIN
CABINET COUDRAY
URBANLAW

Requête de Mme Annie F contre le jugement n°2204480 du 25 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision relative à sa mutation d'office au lycée Louis Armand à Locminé à compter du 1er août 2022, ainsi que les décisions du 16 août 2022 rejetant respectivement son recours gracieux dirigé contre cette mutation et sa demande de protection fonctionnelle.

04) N° 2403669

RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme C Annie
Défendeur REGION BRETAGNE

Me BEGUIN
CABINET COUDRAY
URBANLAW

Requête de Mme Annie C contre le jugement n°2204475 du 25 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision relative à sa mutation au lycée Le Gros Chêne à Pontivy à compter du 1er août 2022, révélée par le courrier du 20 juin 2022 de la directrice des ressources humaines par intérim de la région Bretagne, ainsi que, d'une part, l'arrêté du 29 juillet 2022 par lequel le président de la région Bretagne l'a mutée dans cet établissement à compter du 1er août 2022, d'autre part, les décisions du 24 août 2022 rejetant respectivement son recours gracieux dirigé contre cette mutation et sa demande de protection fonctionnelle.

05) N° 2403680

RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur M. T Adel
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

TABOUZI-JANOT LUISA

Requête de M. Adel T contre le jugement n°2109000 du 10 juillet 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 20 mai 2021 par laquelle le ministre de l'intérieur a ajourné à deux ans sa demande de naturalisation

06) N° 2401439

RAPPORTEURE : Mme BOUGRINE

Demandeur Mme B Esther
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Me REGENT

Requête de Mme Esther B agissant tant en son nom personnel qu'en qualité de représentante des enfants mineurs Samuel M , Mundadi M , Anny M et Francine M contre le jugement n° 2308337 en date du 3 mai 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet née du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur son recours préalable formé contre les décisions de l'autorité consulaire française en République démocratique du Congo rejetant les demandes de visa d'entrée et de long séjour présentées pour les enfants Samuel M , Mundadi M , Anny M et Francine M au titre de la réunification familiale.